

Compte-rendu de la réunion ordinaire des référents de proximité

Etablissement Restauration

25 mars 2024

Début de réunion : 14h00

Fin de réunion : 15h30

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

[Redacted list of proximity referents]

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement [Redacted]

Responsable Relations Social [Redacted]

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ **Points d'Actualité**

- ✚ Fermeture complète du bâtiment Studio 1 à partir du 24 avril 2024 et pour une durée d'environ un an. Réhabilitation de l'intérieur du bâtiment avec notamment un changement de thème. Nous en profiterons donc pour réaliser des travaux de réaménagement du Restaurant En Coulisse et un repositionnement du Kiosque Hep Cat Corner de l'autre côté de l'allée centrale à la place de l'actuelle station-service. Les salariés seront repositionnés sur un emploi similaire au sein des Restaurants et dans la mesure du possible, les souhaits des salariés(es) seront privilégiés et prendront en considération les besoins opérationnels de l'entreprise.
- ✚ Lors de la réunion CSSCT ordinaire de mars nous avons réalisé un point relatif à l'incendie du Cowboy Cookout avec la déclinaison des actions menées. A date la cheminée n'est pas remise en service et nous poursuivons les investigations pour connaître la cause du départ d'incendie.
- ✚ Nouveau concept à Last Chance Café avec une carte sur une thématique asiatique à partir de fin avril
- ✚ AGECE : nous avons rencontré un problème dans l'utilisation des contenants pour les pizzas (déformation de ceux-ci) lors du test à Bella Notte. Nous sommes en relation avec le fournisseur et allons faire un point sur la fenêtre d'envoi du restaurant.

➤ **Point sur les effectifs** : 29 février 2024

2006 Cast members répartis :
1885 CDI : 932 femmes et 953 hommes
121 CDD : 72 femmes et 49 hommes (dont 35 Alternants : 18 femmes et 17 hommes)

Nous avons travaillé sur un nouveau programme d'intégration des nouveaux salariés(es). On passe de 2 jours à 3 jours d'intégration Les formateurs terrain et les team leader accompagneront les nouveaux cast members sur la partie technique (accueil au poste, accès my ID / UKG etc...) et nous allons mettre en place un système de parrain/marraine sur la base du volontariat des salariés en place qui auront un rôle de facilitateur auprès des nouveaux cast members et qui pourront aider à répondre à certaines questions beaucoup plus pratique de la vie quotidienne au sein de l'entreprise. Nous allons également mettre en place un QC à leur arrivée pour s'assurer de leur bonne intégration.

Nous opérons également un vrai travail de fond auprès des écoles afin de promouvoir nos métiers au sein de l'Entreprise.

➤ **Points d'actualité sociale**

Campagne de cooptation depuis le 12 février et jusqu'au 29 mars :

Les Cast Members peuvent coopter les candidat(e)s qu'ils/elles jugent qualifié(e)s sur certains métiers de la Restauration, Hôtellerie, Horticulture et bien d'autres. Un dispositif de prime de cooptation pouvant aller jusqu'à 500€ est proposé.

Les métiers :

Commis(e) de cuisine ; Serveur(se) ; Barman(aid) ; Sous-Chef(fe)/Second de Cuisine ; Demi-chef(fe) de partie ; Demi-chef(fe) de rang ; Chef(fe) de Rang ; Chef(fe) de Partie ; Adjoint(e)
Manager Restaurant Buffet/Service à table

Surveillant(e) de baignade ; Hôte(sse) d'Accueil - Guest Relations ; Agent(e) de Sécurité ; Conseiller(ère) Clientèle marchés Néerlandais et Allemand (CRC) ; Jardiniers ; Technicien(ne) Audio / Vidéo ; Technicien(ne) Effet Spéciaux ; Technicien(ne) Vidéo

Qui peut coopter ?

Tout Cast Member en CDI, CDD ou alternance, à temps complet ou partiel, employé(e) de Eurodisney Associés SAS, EDLI, SETEMO Imagineering SARL

A l'exception :

- Des Cast Members impliqués dans le processus de sélection et recrutement des candidat(e)s (tout niveau hiérarchique)
- [REDACTED] teur, directrice et plus
- [REDACTED]
- [REDACTED] u stagiaires

Et après ?

Si le/la candidat(e) est retenu(e) :

- Pour une embauche en CDI : 250 €** seront versés à la fin de la période d'essai si celle-ci est validée et 250 €** versés à la fin du 6ème mois du contrat de travail du Cast Member recommandé.
- Pour une embauche en CDD de plus de quatre semaines : 250€** versés à la fin de la période d'essai si celle-ci est validée.

Pour en savoir plus et répondre à toutes vos questions, vous pouvez consulter notre FAQ à la suite de cet article.

**Montant indiqués bruts, soumis aux cotisations et à l'imposition. Versement selon conditions citées sur salaire dans le mois suivant la date de validation, suivant calendrier de clôture de paie.

➤ Index de l'égalité femmes-Hommes

Pour la deuxième année consécutive, notre entreprise a obtenu un score de 99/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes établi dans le cadre de la loi « Avenir professionnel ». Cet index a pour objectif d'évaluer l'engagement d'une entreprise à proposer à ses salariés un environnement de travail basé sur l'égalité femmes-hommes. Suivant une méthodologie précise, l'index évalue les entreprises sur une échelle de 100 points.

Il s'agit ainsi ici du sixième exercice en la matière, avec un résultat pour 2023, tel qu'il ressort de l'application de ces 5 critères, à 99 points sur 100 pour Disneyland Paris, à l'identique de 2022.

Sur les 5 indicateurs, nous pouvons constater l'évolution suivante depuis la mise en place de cet Index :

Les 3 indicateurs de taux d'augmentations (20/20), de taux promotions (15/15) et d'augmentations au retour de congés maternité (15/15) sont stables et au maximum des points attribuables

L'écart de rémunération (39/40) présente un point manquant mais reste à un niveau stable par rapport à 2022

L'indicateur portant sur la présence de femmes dans les 10 plus hautes rémunération (10/10) reste au maximum des points attribuables avec une progression du positionnement des femmes.

➤ Livraison Bilan social individuel (BSI) 2023 à fin mars

Il s'agit d'un document RH qui récapitule les éléments clés de la rémunération de chaque Cast Member ainsi que les avantages dont elle ou il a bénéficié au cours de l'année écoulée (congés, formations, mutuelle, épargne, etc.).

Le BSI sera déposé sur les [coffres-forts électroniques RH](#) le vendredi 31 mars 2024.

➤ **Campagne de préinscription en crèche**

Disneyland Paris et le réseau Les Petits Chaperons Rouges lancent une première campagne de préinscription pour une entrée en crèche à partir de septembre 2024. Préinscription jusqu'au 5 avril prochain sur le site internet [Les Petits Chaperons Rouges](#) (code de préinscription DLP2024).

- **Passeport en scène** : À partir du 1er mars 2024, ouverture exceptionnelle des réservations sur trois mois : Les réservations sont exceptionnellement ouvertes sur les trois prochains mois (deux mois habituellement) avec la possibilité de réserver dès à présent vos visites sur le mois de mai.

2. Situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation

Aucune réclamation reçue mais des échanges ont porté sur :

- Concernant les travaux d'En Coulisse :

Est-il prévu d'agrandir le bureau de l'encadrement ? Ce n'est pas à l'ordre du jour car l'espace est restreint en backstage. Comme pour toute réhabilitation, nous en profiterons pour réaliser des travaux de rafraîchissement. Néanmoins, nous prenons le point.

Il est remonté la problématique de la fontaine à eau qui se trouve à proximité de la plonge. N'est-il pas possible d'opérer sa modification ou alors on repasse aux bouteilles d'eau ? Nous allons transmettre le point auprès du chargé de projet mais l'objectif n'est pas de passer en bouteille d'eau.

- Suite départ incendie Cowboy Cookout :

Au cours de 2 réunions à Toad hall et au Chalet de la Marionnette, il y a eu un briefing « sécurité » de réalisé par le Food 10 auprès des salariés. Il serait important de s'assurer que les nouveaux salariés soient bien formés sur cette thématique. C'est un très bon point, nous allons voir pour que cela soit réalisé sur l'ensemble des locations.

- Evolution Responsable terrain :

Est-il normal qu'une personne ayant 1 an d'ancienneté soit positionné responsable terrain alors que des personnes qui sont là depuis plus longtemps et qui ont la connaissance de l'entreprise ne le soient pas ?

Le Chef d'établissement indique que la connaissance de l'entreprise ne fait pas tout. Nous sommes amenés à embaucher des personnes qui ont travaillé dans le domaine de la restauration rapide et qui ont acquis un niveau de compétences certain dans ce domaine et parfois mieux que nous. Néanmoins, n'hésitez pas à nous remonter les éventuelles situations individuelles.

- Affichage des plannings :

Les plannings ne sont plus affichés mais consultables sur l'application UKG.

Bien entendu, les salariés peuvent se rapprocher de leurs managements qui pourront les accompagner en cas de difficultés dans l'utilisation des outils, et afin de les accompagner dans l'utilisation de ces supports.

- Allergie aux aliments / restaurants / guests :

C'est un vrai sujet et nous venons de relancer un travail de fond.

Il est fait part de problèmes de communication à ce sujet avec les hôtels qui annoncent certaines choses au guest alors que ce n'est pas possible dans les restaurants des parcs, ce qui génère des situations d'incompréhension et de frustration avec le guest.

Nous allons regarder cela avec les personnes concernées

- Micro-onde salle de pause : en cas d'appareil hors d'état de fonctionnement. En faire part au manager afin de prendre les actions correctives.
- Parcours Start Your Leadership : pas de nouvelle session déterminée pour le moment.

Attention la date de la réunion RDP de juillet a été replanifié au 16 juillet 2024 en lieu et place du 15 juillet 2024.

La prochaine réunion aura lieu le 23 mai 2024 à 14h00, dans la salle de réunion Oscar 2ème étage du bâtiment Disney Channel. Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le 04 mai 2024 à 23h59 (soit 4 jours avant l'envoi de la convocation prévue le 09 mai 2024).